

La filière nautique bretonne, des très petites entreprises en majorité, est particulièrement touchée par les accidents du travail. Une action collective auprès de cinquante entreprises est menée pour les initier à la prévention des risques professionnels.

La filière nautique met le cap sur la prévention des risques professionnels

La Bretagne est une région privilégiée pour les activités nautiques : 2 700 km de côtes, 600 ports et zones de mouillage. La filière du nautisme y comprend près de 1 000 entreprises ; 80 % ont moins de 10 salariés. Les activités sont très diverses : construction, réparation, concessionnaires, équipementiers, commerces spécialisés, écoles, loueurs...

Depuis 2006, le conseil régional de Bretagne participe au financement d'un programme annuel d'actions pour le développement des entreprises de la filière. Sa mise en œuvre est assurée par les chambres de métiers et de l'artisanat. En 2011, la chambre régionale de métiers a souhaité développer un nouvel axe « amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels » en partenariat avec l'Aract Bretagne (lire l'encadré). Ce choix fait suite à un double constat. D'une part, la sinistralité au travail dans la filière apparaît particulièrement importante. En 2010, l'indice de fréquence des accidents du travail pour la construction et la réparation des navires de plaisance s'élevait à 52,4 % pour une moyenne régionale tous secteurs confondus de 43,4 %. D'autre part, l'offre de conseil en prévention des risques apparaît peu adaptée aux TPE : elle leur est peu accessible en raison de son coût et les guides sont souvent trop généralistes.

Progressivement, un dispositif modulable se déploie pour aider les entreprises selon leurs besoins. Cinquante entreprises bretonnes ont suivi un module d'initiation à l'évaluation des risques professionnels conçu à partir de trois cas d'entreprises de la filière et du guide produit par la Fédération des industries nautiques avec l'Aract de Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'autres sessions

→ ACTION COLLECTIVE

Secteur : nautisme

sont prévues pour la fin de 2012. Certaines entreprises souhaitent ensuite un appui individualisé pour l'élaboration ou l'actualisation du document unique et la définition d'un plan d'action. Un partenariat avec deux réseaux de conseil* permet une intervention sur la base d'un cahier des charges. D'autres préfèrent une démarche en autonomie. Un

régionale de métiers crée sur le portail de la filière www.bretagne-info-nautisme.fr, un onglet « Prévention des risques/sécurité ». Les informations sont mises à jour par l'Aract Bretagne. D'ores et déjà, ce partenariat permet de souligner des conditions de réalisation pour ce type de dispositif : un pilotage par une institution consulaire bien



« Il faut trouver le dosage pour ne pas faire à la place du dirigeant, sans le laisser non plus. »

Alain Chevance, chargé de mission de l'Aract

point d'étape avec un conseiller de la chambre de métiers et un chargé de mission de l'Aract leur est alors proposé de 6 à 12 mois après l'initiation. Fin 2012, des ateliers d'échanges interentreprises sont programmés pour un partage d'expériences sur la prévention de risques repérés lors des points d'étape.

Enfin, pour toucher toutes les entreprises de façon continue, la chambre

identifiée par les petites entreprises, une approche territoriale, enfin, un dosage à trouver pour ne pas faire à la place du dirigeant sans le laisser seul non plus.

Alain Chevance,
chargé de mission de l'Aract

* *Entreprise collectivité territoire insertion (ECTI) et Entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE).*

Trois questions à...

JEAN-LUC LE JAOËN, service Développement économique, chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne



Pourquoi un volet « conditions de travail » dans un plan d'action pour le développement économique des entreprises du nautisme ?

Les données d'accidents du travail sont marquantes. Le plan nautisme soutenu par le conseil régional de Bretagne a une approche globale de la performance. Particulièrement dans ce secteur, développement économique, préservation de l'environnement et amélioration des conditions de travail sont très liés.

Qu'est-ce qui caractérise les entreprises de cette filière ?

La petite taille, un marché de niche et surtout des patrons, des salariés et des clients passionnés. Travail en hauteur, à flots, sur chantier extérieur, bruits, postures, produits nocifs... les situations de travail sensibles sont quasi permanentes.

Qu'attendez-vous du partenariat avec l'Aract Bretagne ?

D'engager une part conséquente des très petites entreprises de la filière dans des démarches pérennes de prévention des risques professionnels.